

“ Le 15 novembre 1756 M. de La Pérouse m'a remis... 240 l.	
Le 15 décembre je lui ai remis pour payer un mois d'auberge.....	48 l.
Le 24 décembre pour remonter ses deux habits en uniforme et faire une veste et culotte.....	75 l. 5 s. 5 d.
Le 1er janvier pour payer sa chambre.....	12 l.
Plus à lui pour payer de la poudre.....	6 l.
Le 15 janvier pour payer un mois d'auberge.....	42 l.
Plus pour payer la deuxième chambre et bois.....	9 l.
Le 19 payé deux ports de lettres.....	1 l. 8 s.
Le 20, à Oudart, tailleur, pour remonter deux habits et faire une veste et culotte.....	7 l. 4 s.
Le 25 janvier payé pour six jours d'auberge.....	8 l. 8 s.
Plus à l'aubergiste, argent prêté pour un verre cassé 1 l. 4 s. et pour l'épée 12 s.....	1 l. 16 s.
A M. de La Pérouse le 9 février, pour ses plaisirs.....	6 l.
Le 10 février à l'auberge de la prison.....	16 l.
Le 15 février pour raccommo-der son épée.....	3 l.
<hr/>	
Total.....	239 l. 1 s. 5 d.
Reçu.....	240 l.
<hr/>	
Reste.....	19 s.

Que j'ai remis à M. de La Pérouse.
Arrêté le 16 février 1757.

LA JONQUIÈRE

Le marquis de La Jonquière, descendant de Clément de La Jonquière, à qui nous empruntons cet étrange état de compte, remarque que la dépense pour l'auberge de la prison, pour raccommo-der l'épée, venant après “ six livres pour ses plaisirs ” semblerait indiquer quelque bagarre dans laquelle La Pérouse aurait tiré l'épée avec un camarade, ce qui lui aurait valu quelques jours de prison.

Il faut croire que, dans sa jeunesse, La Pérouse était quelque peu dépensier puisque, le 12 juin 1757, M. de La Jonquière écrit dans son livre de compte :

“ M. de La Pérouse a actuellement en son pouvoir cent cinquante-deux livres que je l'ai exhorté de bien économiser.”

P. G. R.

L'imprimeur Charles Lefrançois. (II, V, 190.)—Voici ce que je découpe de la GAZETTE DE QUÉBEC du 2 avril 1829 :

Décédé hier, à l'âge de 54 ans, M. Charles Lefrançois, maître imprimeur. Il était un citoyen honnête, industrieux, utile. Étant imprimeur du CANADIEN en 1810, lorsque l'imprimerie fut transportée, à la cour de justice par une bande de soldats armés et le papier supprimé, il fut jeté en prison avec M. le juge Bedard, M. le juge Taschereau et le Dr Blanchet sur l'accusation de trahison, et après un long emprisonnement il fut élargi sans subir de procès. Il laissa la prison emmenant avec lui le germe d'une maladie de foie qui l'a mené au tombeau.”

J. E. R.